

**Avis adopté**

Séance plénière du 23 avril 2024

## Articulation des temps de vie professionnel et personnel : de nouveaux défis

### Déclaration du groupe Coopération

L'équilibre entre vie professionnelle et personnelle nécessite une approche multidimensionnelle, ce qui ressort en grande partie de cet avis.

Le groupe de la coopération souligne que la question des temps de vie est étroitement liée à la nécessité de garantir de bonnes conditions de travail et de rechercher un équilibre global pour chaque individu.

Même travailler peu, si c'est dans un environnement dégradé, aura un impact particulièrement négatif sur le bien-être du salarié. Pour notre groupe, l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle ne doit pas se traduire par une fuite du travail.

La réflexion doit plutôt porter sur la reconnaissance du rôle des salariés, leur sociabilisation et l'amélioration de leurs conditions de travail, qui sont d'ailleurs au cœur du modèle coopératif, particulièrement dans les SCOP.

Dans ce contexte, la préconisation 11 visant à engager la communauté de travail dans une révolution managériale nous semble pertinente.

Nous sommes également sensibles à la préconisation 3 concernant les conditions de travail difficiles des indépendants et tout particulièrement des agriculteurs.

Notre société contemporaine a profondément transformé notre gestion du temps. Les temps de transports ou les horaires de fermeture des crèches et des écoles pèsent lourdement sur notre vie quotidienne, en particulier sur celle des femmes.

Pour mieux organiser nos temps, nous pensons que la préconisation 10 sur les mobilités, ainsi que celles sur le soutien à la parentalité et aux proches aidants, sont indispensables.

Nous devons passer d'une société du stress à une société du dynamisme.

**Le groupe de la coopération a voté en faveur de cet avis.**